

N° 2024 - 29

Arrêté de voirie portant alignement de voirie

LE MAIRE DE MOULINS EN BESSIN,

VU la demande en date du 17 Février 2024 par lequel, la société MGEX représentée par Monsieur MESANGE Jean Charles demande l'alignement de la propriété sise 2015 Rue de Creully (Rucqueville) et cadastrée section 548 ZA 15 :

Commune de MOULINS EN BESSIN :

VU le Code général des Propriétés des Personnes Publiques et notamment l'article L3111-1

VU le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L112-1 à L112-8 et L 141-3

VU le Code de l'Urbanisme notamment ses articles L421-1 et suivants

ARRETE

Article 1 - Alignement

L'alignement de la voie sus-mentionnée au droit de la propriété du bénéficiaire est défini par la ligne passant par les points 3, 4, 5, 6 matérialisant la limite fixée :

- Par le plan matérialisant la limite de fait du domaine public annexé au présent arrêté.

Article 2 - Responsabilité

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 3 - Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

Article 4 - Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté est valable pendant un délai d'un an à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

Article 5 - Publication et affichage

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de MOULINS EN BESSIN.

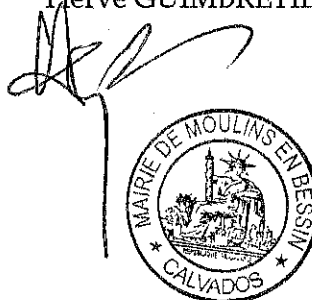
Article 6 - Recours

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Fait à MOULINS EN BESSIN,
le 21 Février 2024

Le Maire

L'Adjoint au Maire,
Hervé GUIMBRETIERE



*Rayer la mention inutile

Diffusions

Le bénéficiaire pour attribution
La commune de MOULINS EN BESSIN pour affichage et/ou publication

Annexes

Croquis/photo/plan * matérialisant la limite de fait du domaine public

**PLAN DE DELIMITATION DU
DOMAINE PUBLIC**

Propriété de l'indivision LEBARBEY
Cadastré Section ZA n°15

Visa de l'administration

2000



Mme. LEFETEVY Sophie
(ZA.26)

Légende

- Alignement proposé
- Application selon le plan cadastral, sans réalité juridique (A.877)
- Designation cadastrale
- Clôture
- Halle
- Mur bahut
- Mur
- Bâtiment - Hangar
- Nouvelle borne OBE
- Borne existante
- Clou d'arpentage
- Piquet bois
- Point de calage

Coordonnées des points

MAT	X	Y
3	4994,01	2002,04
4	4991,20	1975,36
5	4982,50	1970,53
6	4958,15	1975,29
C1	5000,00	2000,00
C2	4988,30	1961,02
C3	4955,27	1975,45

M. et Mme PAULMIER
(ZA.16)

Indivision LEBARBEY
(ZA.15)



MGEX
Géomètre-Expert

Cabinet MGEX
Géomètre-Expert
26 Rue Nelson Mandela - 14220 Boulton
Téléphone : 02 31 29 89 08
messange@cabinet-mgex.fr
www.cabinet-mgex.fr



DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL

1. Demandeur

Nom du pétitionnaire : Cabinet MGEX – SELARL de Géomètre-Expert
Adresse : 26 Rue Nelson Mandela – 14220 BOULON

Tél : 02.31.29.89.08

Courriel : mesenge@cabinet-mgex.fr

2. Objet de la demande (rayer les mentions inutiles)

J'ai l'honneur de solliciter :

- un alignement (délimitation du domaine public) : 4 – 5 – 6 (tige de borne, et 2 bornes)
- une autorisation provisoire d'occuper le domaine public, durée :
- une permission de voirie

objet/nature/durée de l'occupation ou des travaux (accès, busage, branchement, autre...) (à préciser) :

Durée des travaux ou de l'occupation :

Début des travaux :

Commune de : MOULINS EN BESSIN - RUCQUEVILLE

En limite de ma propriété cadastrée sous le n°: 15

section : ZA

Route Départementale concernée : RD n°82

Lieu-dit :






3. Coordonnées du propriétaire s'il n'est pas le demandeur

Nom du propriétaire : Indivision LEBARBEY représentée par Mme COSNE Maud
Adresse : 3 Rue de Tilly – 14250 AUDRIEU

Tél :

Courriel :

4. Signatures

<p>Avis du Maire :</p> <p><i>Favorable</i></p> <p>A Moulin en Bessin</p>  <p>Le Maire,</p> 	<p>Signature du Pétitionnaire</p> <p>A BOULON, le 16/02/2024</p>  	<p>Signature du propriétaire</p> <p>A , le</p> <p>Audrieu 16/2/24</p> 
---	---	---

Joindre les plans de masse et de situation en 3 exemplaires couleur pour la bonne compréhension du projet. Eventuellement joindre les plans des travaux, notice explicative et descriptive...

